

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 21 décembre 2020**

**N° P206654 - DEC/3**

et annexe de 3 pages

**Matériau présenté par :** PROFINE GmbH  
Zweibruecker Strasse 200  
66954 Pirmasens  
Allemagne

**Marque commerciale :** KömaDur WA (brillant) / KömaDur WA-M (mat) Couleur 640 / 6-12 mm

**Description sommaire :**  
**Composition globale :** Matériau non ignifugé composé de PVC  
**Utilisation :** Publicité, Construction et Aménagement.  
**Masse volumique :** 1430 kg/m<sup>3</sup>  
**Epaisseur :** De (6,20 ± 0,62 à 12.7 ± 1.3) mm (déterminée par le LNE)  
**Coloris :** Blanc 640

**Rapport d'essais :** N° P206654 - DEC/3 du 21 décembre 2020

**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

**Classement :**

**M2**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P206654 - DEC/3 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 21 décembre 2020



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



**Romuald GORJUP**

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 21 décembre 2020

**N° P206654 - DEC/3**

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : PROFINE GmbH

Date et référence de la commande : Bon pour accord du 30/11/2020 selon devis n° DEV2000436-V1

Producteur : PROFINE GmbH  
Zweibruecker Strasse 200  
66954 Pirmasens  
Allemagne

Marque commerciale et référence : KömaDur WA (brillant) / KömaDur WA-M (mat)  
Couleur 640 / 6-12 mm

Composition globale : Matériau non ignifugé composé de PVC

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse volumique : 1430 kg/m<sup>3</sup>

Epaisseur : de 6 mm à 12 mm

Coloris : Blanc 640

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse volumique : (1380 ± 140) kg/m<sup>3</sup>

Epaisseur : De (6,20 ± 0,62 à 12.7 ± 1.3) mm

Coloris : Blanc 640

**suite du rapport page suivante**

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 20/11/2020

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 15/12/2020

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1 Epaisseur 6,2 mm	Eprouvette 2 Epaisseur 8,1 mm	Eprouvette 3 Epaisseur 12,7 mm
Masse (g)	1019,90	1356,00	2082,20
Percement	Oui	Oui	Oui
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	108	110	75
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	554	797	–
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	114	123	114
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	498	635	1028
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	5	4	5
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

<u>Epaisseur 6 mm</u>	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	
Masse (g)	1019,90	1025,10	1036,30	1021,40	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	108	85	77	96	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	554	490	467	550	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	114	105	132	170	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	498	459	608	532	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{\sum \Delta T}$	5	6	7	8	6,0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NÉANT

Trappes, le 21 décembre 2020



Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie

Romuald GORJUP

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.